

Bien être à Willerwald

Bulletin d'information municipal

RETROSPECTIVE
2021

Numéro 27

JANVIER 2022

**CALENDRIER PREVISIONNEL
DES MANIFESTATIONS 2022**

Janvier

28 Remise des prix maisons fleuries/illuminées

Février

6 Assemblée générale AMA

13 Brocante Pêche (Vétérans)

Mars

25 Soirée Loto (APEW)

27 Marche populaire (Les Traine Savates)

Mai

1 Rencontre des anciens

28 Soirée annuelle (Les Baskets en folie)

Juin

10 Kermesse école

Juillet

14 Bal populaire (Comité des Fêtes)

Août

21 Fête d'été (Ping Pong)

Septembre

18 Marche populaire (Les Traine Savates)

Octobre

1 et 2 Exposition avicole

8 Fête de la bière (Comité des Fêtes)

16 Repas paroissial

23 Thé dansant (Comité des Fêtes)

29 Halloween (APEW)

Novembre

6 Repas des anciens

19 Soirée Beaujolais (Country)

Décembre

9 Fête St Nicolas (APEW)

18 Repas annuel (club de l'Amitié)

31 St Sylvestre (Comité des Fêtes)

H A P P Y N E W Y E A R

*MERCI à Dominique, Fabrice, Françoise, Henri, Luc, Michèle, Murièle, Stéphanie et
à tous ceux grâce à qui l'aventure du bulletin reste possible.*

QUELQUES NUMEROS UTILES :

SAMU (Urgence médicale)	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112
GRT GAZ accident sur canalisation	0 800 30 72 24
VEOLIA	09 69 32 35 54
ELECTRICITE ou GAZ selon fournisseur, voir facture	
NUMERICABLE	3990
LA POSTE	03 87 97 36 90
ECOLE ELEMENTAIRE	03 87 97 08 45
ECOLE MATERNELLE	03 87 97 06 71
PERISCOLAIRE	03 87 97 03 38
	07 82 31 90 79
PRESBYTERE DE SARRALBE	03 87 97 80 78

COMMUNE DE WILLERWALD - 57430

58 rue principale

MAIRIE : 03 87 97 80 93

Mail : contact@mairie-willerwald.fr

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 10h30 à 12h00

et de 15h30 à 17h30

Fermée le mercredi après-midi

Permanences du Maire et des Adjointes :

Les mardis et vendredis de 18h00 à 19h00

et sur rendez-vous

Chères citoyennes, Chers citoyens

Cette année 2021 particulièrement éprouvante est terminée.

Je souhaite avoir une pensée pour tous les Willerwaldoises et Willerwaldois qui nous ont quittés durant cette année et assurer de mon soutien celles et ceux qui y ont perdu un proche, victime ou non de la COVID-19, la vie quotidienne reste impactée par la pandémie.

Notre solidarité nous a permis de faire face aux défis qui étaient les nôtres : prendre soin des plus vulnérables, maintenir nos services publics...

Je remercie le personnel communal et les adjoints qui ont assuré le déplacement de nos aînés sans moyen de transport vers les différents centres de vaccination.

Nous avons été privés de la richesse de notre vie villageoise : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de nos événements festifs et associatifs, de la fête de l'école au repas des anciens. Ces moments que nous avons toujours connus et dont nous avons pu mesurer combien ils nous ont manqué...

Votre Conseil Municipal est au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie. Nous sommes toujours à votre disposition pour échanger sur vos questions et préoccupations du quotidien. J'apprécie particulièrement nos rencontres en mairie ou au détour d'une rue. Votre équipe municipale n'a pas de baguette magique mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général de notre beau village.

Vous découvrirez au fil des pages les divers travaux qui ont été menés à bien ainsi que les travaux à venir, notamment l'aménagement rue de la Croix, et l'enfouissement des réseaux secs.

Les adjoints et conseillers municipaux se joignent à moi et vous présentent, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2022 et espèrent partager avec vous de nouveaux moments conviviaux dès que les conditions sanitaires le permettront.

Avec mes sentiments dévoués,

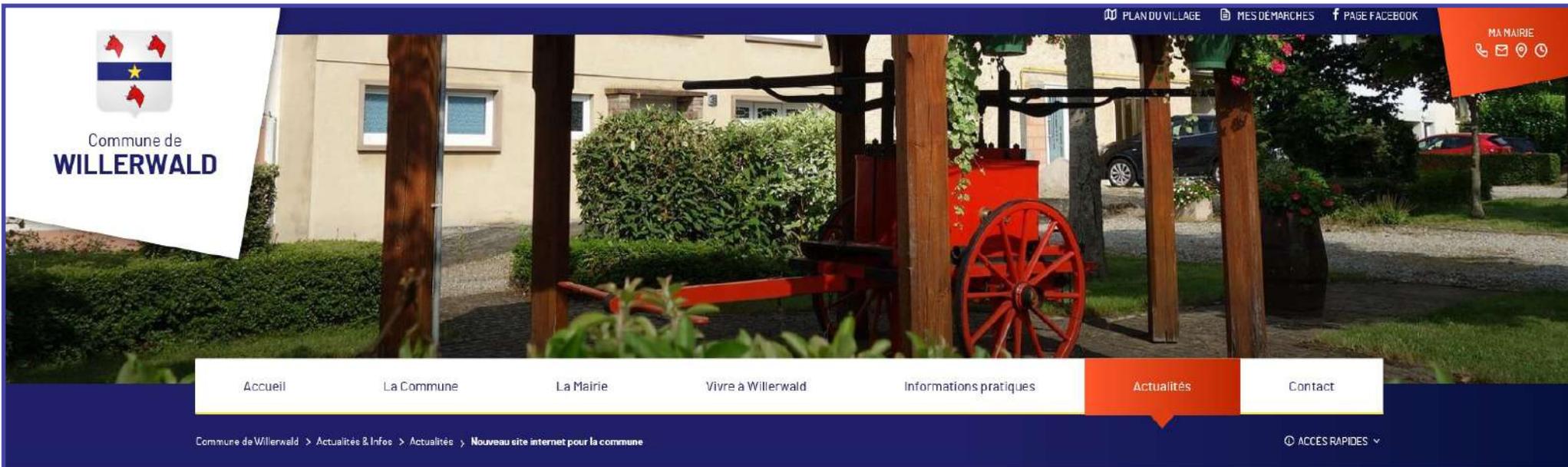
*Nos meilleures salutations et nos meilleurs vœux
pour la nouvelle année à nos amis charentais.
A bientôt.*

Henri Haxaire
Maire de la commune



*Il y a des jours, des mois, des années
interminables où il ne se passe presque
rien. Il y a des minutes et des secondes
qui contiennent tout un monde.*

Jean d'Ormesson



Nouveau site internet pour la commune

Article publié le 2 décembre 2021



Actualités de Willerwald

- > Actualités
- > Bulletin d'information
- > Archives



La municipalité de Willerwald est heureuse de vous accueillir sur le site de la Commune.

Nous avons souhaité, à travers ces quelques pages, répondre aussi exhaustivement que possible à vos questions.

Vous pourrez aussi préparer les documents nécessaires à vos démarches administratives, poser des questions à vos élus, demander un rendez-vous au maire ou aux adjoints, améliorer le site avec vos propositions, être averti des dernières nouvelles de la mairie....

Bien sûr le secrétariat reste toujours à votre écoute et à votre disposition aux heures habituelles d'ouverture (rubrique "nous contacter").

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL *Procès-Verbaux complets en mairie et sur le site de la commune*

En 2021, le maire, les adjointes et adjoint ainsi que l'équipe municipale ont engagé un certain nombre d'actions et de décisions dans les domaines suivants :

SECURITE ROUTIERE

Quelques travaux ont été réalisés cette année pour assurer la sécurité des usagers :

- Continuité de la ligne blanche à la sortie du village vers Sarralbe
- Mise en place de miroirs rue des Vergers et rue Bellevue
- Marquage au sol de la zone 30 après réfection de la chaussée
- Réfection de la RD661

Projet de mise en place de barrières et de plots à l'entrée et sortie du village.

TRAVAUX ET REALISATIONS

Bâtiment communal, 56 rue principale :

Remise en peinture des communs par Françoise, Henri et René.

L'isolation extérieure du bâtiment. L'entreprise Welsch a été retenue pour un montant de 40 787 € TTC.

Ecole Maternelle :

Remise en peinture de l'auvent de l'entrée de l'école maternelle.

Changement de la porte d'entrée principale et de la porte d'entrée de la salle de jeux. Les travaux ont été effectués par la Société HABITAT HEUREUX pour un montant total de 10 595 € TTC.

Il est prévu en concertation avec les instituteurs concernés la réfection partielle de la cour de l'école maternelle (sol souple) dans les prochains mois.

Périscolaire :

Mise aux normes de la cuisine (coin lavage) et rafraîchissement des locaux par pose d'un nouveau carrelage et installation d'un nouvel évier. Travaux effectués par la Société LOHSTAETTER-DIENER pour un montant de 6 380 € TTC. Les travaux de peinture ont été réalisés par Henri et Françoise.

Parking rue des Coucous :

Création d'un parking rue des Coucous avec plantation de charmilles.

Columbarium :

Un nouveau columbarium a été installé par la Société GRANIMOND pour un montant total de 13 089 € TTC.

Eglise et Chapelle Notre Dame (ancienne morgue) :

Installation d'une main courante à l'entrée de la Chapelle et à l'entrée latérale nord de l'église.

Il est rappelé qu'il existe une rampe mobile afin de faciliter l'accès à la Chapelle en fauteuil roulant.

Le moteur de volée de la cloche 3 a été remplacé. Un réglage de l'amplitude a été effectué et l'angélus semaine a été remis en place.

Le 25 juin : inondation dans la cave après la rupture de la conduite d'eau intégrée dans le sol. L'entreprise ELECTRO MULLER a dû intervenir pour la remise en état de l'électricité de la cave pour un montant de 1400 € TTC et l'entreprise SCHAEFFER & Cie pour le remplacement des moteurs sur la centrale d'air pour un montant de 4710 € TTC. Sommes réglées par l'assurance.

Rue de la Croix :

Pour permettre l'aménagement qualitatif et la mise en esthétique des réseaux secs, deux consultations ont été lancées : l'une pour les géomètres, la seconde pour le bureau d'études.

Le Maire rappelle que cet aménagement faisait partie du programme de candidature et qu'il y a lieu de le mettre en œuvre. La rue de la Croix commence au croisement de la rue Principale pour se terminer aux abords des ateliers. L'aménagement comprend l'enfouissement des réseaux secs, l'alignement de la voirie et des trottoirs, la matérialisation d'un espace cyclable, la sécurisation du carrefour donnant accès à cette rue.

Ont été retenus : les géomètres LAMBERT & ASSOCIES pour un montant de 2 340,00 € TTC et le bureau d'études MK ETUDES pour un montant de 85,00 € HT par fiche de branchement et un taux de rémunération de 5,3% du montant global des travaux H.T.

EMPLOI

Agents saisonniers pour la période estivale (jobs d'été) :

La Commune avait pour coutume d'accueillir les Willerwaldoises et Willerwaldois âgés de 16 ans au minimum pour une durée de 15 jours à raison de 20h par semaine. En cette période de crise sanitaire, cette opération a déjà été annulée l'année dernière et Monsieur le Maire propose de la reporter à nouveau.

Création d'emploi dans le cadre d'avancement de grade :

Conformément à l'article 39 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque commune sont créés par le Conseil Municipal auquel il appartient de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Aussi, il a été possible de promouvoir certains agents de la commune au grade supérieur, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Recensement de la population – recrutement des agents :

Le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. Il incombe de recruter et de rémunérer un agent coordonnateur et trois agents recenseurs.

(Le coordonnateur est chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes, les agents recenseurs se présentent au domicile des habitants et remettent les identifiants nécessaires pour répondre au questionnaire).

URBANISME

Transfert de compétence du plan local d'urbanisme à la CASC :

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les communautés de communes et d'agglomérations ont la possibilité d'exercer de plein droit la compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme sauf si au moins 25 % des communes représentant 20 % de la CASC s'y opposent.

Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré, s'oppose à l'unanimité au transfert de compétence.

Modification de zonage dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

La commune a été contactée par la Société IBERDROLA concernant un projet de centrale photovoltaïque qui serait implantée sur les friches industrielles de SOLSAR IMMO (ancienne usine SOLVAY). Cet endroit actuellement en Nx et hors PPRT sera intégré en Npv.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé, approuve à l'unanimité le projet de modification de zonage de cette parcelle afin d'intégrer l'implantation de panneaux photovoltaïques.

Avis sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux des districts Rhin et Meuse ainsi que le plan de gestion des risques d'inondation pour le Bassin Rhin-Meuse :

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ainsi que le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) des districts Rhin et Meuse et pour le bassin Rhin-Meuse pour la période 2022-2027 sont, après exposé et lecture du texte par le Maire, acceptés à la majorité (4 abstentions) par le Conseil Municipal

Projet de lotissement rue de Herbitzheim :

Un lotissement privé est en cours d'étude.

BUDGET

En présence de Madame BRUCKER, Conseiller aux Décideurs Locaux :

- Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2020 des budgets CCAS et Commune

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales :

Le Maire rappelle les termes de la réforme de la fiscalité locale visant à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers. A l'issue de l'année 2020, 80% des contribuables ont bénéficié d'un dégrèvement intégral de leur taxe

d'habitation sur les résidences principales au niveau national faisant suite à trois années de baisses successives. Les 20% restants bénéficieront d'un dégrèvement par paliers successifs pour atteindre les 100% en 2023. Pour les années 2021 et 2022, les cotisations de taxe d'habitation acquittées par les contribuables les plus aisés seront perçues au profit du budget de l'État. Depuis l'année dernière, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation. Cette réforme se traduit par une perte financière pour les communes, également aggravée par la baisse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département auquel sera appliqué un coefficient correcteur, destiné à neutraliser les effets de la réforme pour chaque commune.

Considérant :

- la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (les communes n'ont plus à voter de taux de taxe d'habitation) ;

- le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes ;

- la nécessité de faire connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions de la commune relatives aux taux des impositions directes locales perçues à son profit ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de fixer les taux de taxes foncières pour l'année 2021, comme suit :

taxe foncière (bâti) : 22,69 %

taxe foncière (non bâti) : 57,98 %

- Vote des budgets primitifs de l'exercice 2021 des budgets CCAS et Commune :

Budget CCAS : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la section de fonctionnement à 712,18 € - pas de section d'investissement

Budget COMMUNE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à la majorité (1 abstention) le budget primitif de l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

à la section de fonctionnement à 989 482,84 €

à la section d'investissement à 500 088,84 €

Ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement sans opérations.

Le Conseil Municipal décide à la majorité de limiter l'exonération à deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions des bâtiments ruraux en logements, à 50 % de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

GROUPE SCOLAIRE

Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021 :

Monsieur le Maire informe les conseillers du courrier de l'Inspection Académique du temps scolaire dont bénéficie l'école primaire soit 8 demi-journées sur 4 jours de classe.

Après avoir pris l'attache du Conseil d'École en date du 9 février dernier, celui-ci décide à l'unanimité le maintien du système dérogatoire de 8 demi-journées par semaine. Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le maintien du système dérogatoire de 8 demi-journées par semaine.

Renouvellement partiel du parc informatique de l'école :

Une partie du parc informatique, obsolète et insuffisamment équipée, a été renouvelée en début d'année scolaire.

Après consultation de plusieurs prestataires informatiques, la Société ID RESEAU a été retenue pour un montant total de 7098 € TTC. Une subvention de 4906 € a été allouée par l'état.

SERVICES

Fourrière et véhicules abandonnés :

Plusieurs véhicules à l'état d'abandon ont, durant un long moment, stationné sur le territoire de la Commune et ont nécessité leur enlèvement par une fourrière automobile conventionnée.

Chats errants :

Depuis le 1er janvier 2015, les chats « errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Aussi, sur proposition du maire et approuvée à la majorité, une convention a été signée avec un vétérinaire.

Maison des Associations :

Un professionnel de Santé souhaite louer le local de 15 m² afin d'y établir le futur lieu d'exercice de son activité prévue au courant du 1^{er} trimestre 2022. Le Conseil Municipal donne, à la majorité, un accord de principe pour cette future location.

Site internet de la Commune :

Afin d'actualiser et de faire revivre le site internet de la Commune, il a été effectué plusieurs consultations auprès de concepteurs de site. Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé, approuve à la majorité le devis de la Société 2V CREATION de Sarralbe pour un montant total de 3 540,00 € T.T.C./3 ans.

Paiement en ligne :

Le Conseil Municipal décide de mettre en place l'offre de paiement en ligne Payfip proposé par la DGFIP. Ce système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais son utilisation est facultative pour les usagers.

Concession pour la distribution publique de gaz naturel :

Le Maire informe les conseillers qu'actuellement la commune dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF. Les relations entre la commune, en sa qualité de concédante, et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz

naturel rendu exécutoire le 17 novembre 1994 pour une durée de 30 ans.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF en vue de renouveler cette concession.

Périscolaire :

Depuis la mise en place de ce service par l'intermédiaire de l'OPAL, les augmentations sont supportées par la commune et aucune augmentation n'a été répercutée sur les familles depuis 2018. Il est préconisé une augmentation de l'ensemble des tarifs à destination des familles de 2 %.

Location immobilière :

Depuis son installation le 1^{er} juillet 2009, le bail de l'OPAL n'a subi aucune augmentation ni réévaluation. Celui-ci s'élève à 500 €.

Il s'agit d'un appartement de 75 m² à usage de bureaux situé au rez-de-chaussée du bâtiment locatif sis 56 rue Principale. Après avoir pris l'attache de cet organisme, il paraît opportun d'augmenter le prix du loyer d'un montant de 50 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'augmentation et fixe le loyer à compter du 1^{er} juillet 2021 à 550 €.

BIEN ETRE A WILLERWALD

Maisons fleuries, maisons illuminées :

Les concours maisons fleuries et maisons illuminées sont reconduits cette année. L'attribution des prix se fera sous forme de bons d'achat (1^{er} prix : 100 €, 2^{ème} prix : 75 €, 3^{ème} prix : 50 €, 4^{ème} au 10^{ème} : 30 € et 20 € pour les suivants. 1 cadeau sera attribué au Hors Concours).

Soutien aux associations et organismes :

Après contact avec l'association Les Bouchons de l'Espoir 57, la Mairie servira de point de collecte des bouchons. Cette association récolte tous types de bouchons et couvercles au profit des enfants malades du cancer et soignés dans les services des hôpitaux de Strasbourg et Nancy. La vente des bouchons permet à l'association de fournir tout au long de l'année des cadeaux et matériel de distraction aux enfants hospitalisés.

Les subventions accordées aux différentes associations actives sont reconduites.

De même les subventions accordées par le passé à l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques), l'Amicale des Secrétaires de Mairie Région de Sarreguemines, le Secours Populaire Français et les Restos du Cœur – centre de Sarreguemines, sont reconduites.

Décisions liées à la pandémie COVID 19 (année 2021) :

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'échange avec nos amis de Salles-d'Angles (Charente) ne pourra se faire cette année et sera donc reporté.

De même, les festivités de la Fête Nationale du 14 juillet ont également été annulées.

Sans surprise, en raison des impératifs sanitaires liés à la Covid 19, la municipalité a été contrainte d'annuler le repas des aînés de 65 ans et plus et a décidé d'offrir à tous un colis gourmand composé de produits de fête.

Piste cyclable et chemin pédagogique :

Après de nombreuses années dans l'attente d'une piste cyclable devant relier l'Europole côté Hambach et traverser notre village pour rejoindre le chemin de halage côté Sarralbe, un plan avec le tracé a enfin été présenté à certains élus de la commune.

Aux dernières nouvelles, les appels d'offres pour ce projet ont été lancés et les travaux devraient débuter et se terminer courant 2022 pour un premier tronçon longeant l'actuelle voie ferrée entre la rue du Neuhoef et la rue de Herbitzheim.

Le deuxième et dernier tronçon reliant la rue de Herbitzheim au chemin de halage devrait être réalisé dans la foulée.

Au départ, il était question de profiter des chemins et sentiers existants pour créer un chemin pédagogique passant également sur le ban de la commune voisine de Sarralbe avec comme but d'emprunter le sentier des mardelles, passer à proximité de l'étang privé existant, de la maison forestière, de l'arboretum, et du mirador d'observation de la faune. A la suite d'une réunion en mairie de Sarralbe avec les Adjointes et Conseillers concernés, l'Office National des Forêts, un représentant des chasseurs, aucun accord n'a pu être trouvé pour le tracé originel et celui-ci a été abandonné. D'autres possibilités sont en cours d'étude. A ce jour, aucune version satisfaisante et aboutie n'a encore vu le jour, mais l'espoir de voir une fois un sentier pédagogique exister à Willerwald est plus réel que jamais.

EUROPOLE

Un dossier de concertation préalable a été consultable en début d'année en Mairie pour le projet de construction d'une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques REC SOLAR à Hambach suivi au printemps d'une enquête publique ainsi que de permanences en mairie de Hambach.

A la demande de la SEBL une entreprise spécialisée, a procédé à des fouilles archéologiques courant juin pour une période d'environ 15 jours sur le site de l'Europole 4 situé sur le ban de la commune de Willerwald. On apprend aussi que des travaux de terrassement devraient démarrer sur ce même site, courant de l'année 2022, et se terminer avant la fin de cette année.

Vu l'arrêté en date du 7 mai 2021 émanant du Préfet de la Moselle, portant sur l'ouverture d'une enquête publique unique, concernant la construction et l'exploitation d'une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques, REC SOLAR, le Conseil Municipal vote à bulletin secret et donne un avis favorable à la majorité.



DIVERS

Mise en place de la déclaration préalable pour l'installation de clôture électrique zones UA et UB :

Toute clôture électrique doit être installée à deux mètres de la limite de la voirie communale, de telle sorte qu'elle ne soit pas accessible aux personnes et aux animaux. Une procédure de déclaration préalable de travaux et la fourniture d'un certificat d'homologation du matériel utilisé sont nécessaires.

Droit de préemption urbain :

Durant cette année, il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain.



Un peu d'histoire ..

LA LIGNE MAGINOT AQUATIQUE : au cœur du dispositif de défense de la ligne Maginot se trouve la trouée de la Sarre.

Un ingénieux dispositif est alors mis en place sur ce tronçon de frontière. Un système d'inondations défensif construit en 1932 entre Hoste et Wittring. Philippe KEUER, guide de la ligne Maginot aquatique.....

https://www.youtube.com/watch?v=XGz_VXhfrf_0&fbclid=IwAR2AtFXGF0xSuQfztfNngSXXKP_qxRUyXOg2lqCvhb5rzlxXkn42QM2rti4

Pêle-mêle



Nettoyage et vidange
des avaloirs



Inauguration du distributeur de denrées alimentaires



Premiers dégâts dus à la neige et premières réparations. Merci à l'entreprise et à sa réactivité



Nouvelle intervention des sapeurs pompiers et de la gendarmerie rue du Canal



Premières neiges. Premiers salages. La Gendarmerie est sur place .



Contrôle de routine. Tout doit être vérifié régulièrement.

Infiltration d'eau sur le toit de l'école maternelle.

L'entreprise colmate la fuite



Manifestation des parents d'élèves contre la fermeture d'une classe.

Les élus sont présents.



Réunion d'information sur REC SOLAR à Willerwald avec la présence du sous-préfet . Les gestes barrières sont respectés.



Février
La route vers Herbitzheim est coupée suite aux inondations.



Contrôle et diagnostic de performance énergétique sur le locatif au 56 rue Principale



Nos employés communaux réalisent et installent des jardinetts pour les classes du primaire.



Démontage de la toiture du vieux garage du presbytère. Les plaques d'Eternite sont entreposées dans des emballages spéciaux afin d'être transportées dans un centre spécialisé de décontamination et de reconditionnement.



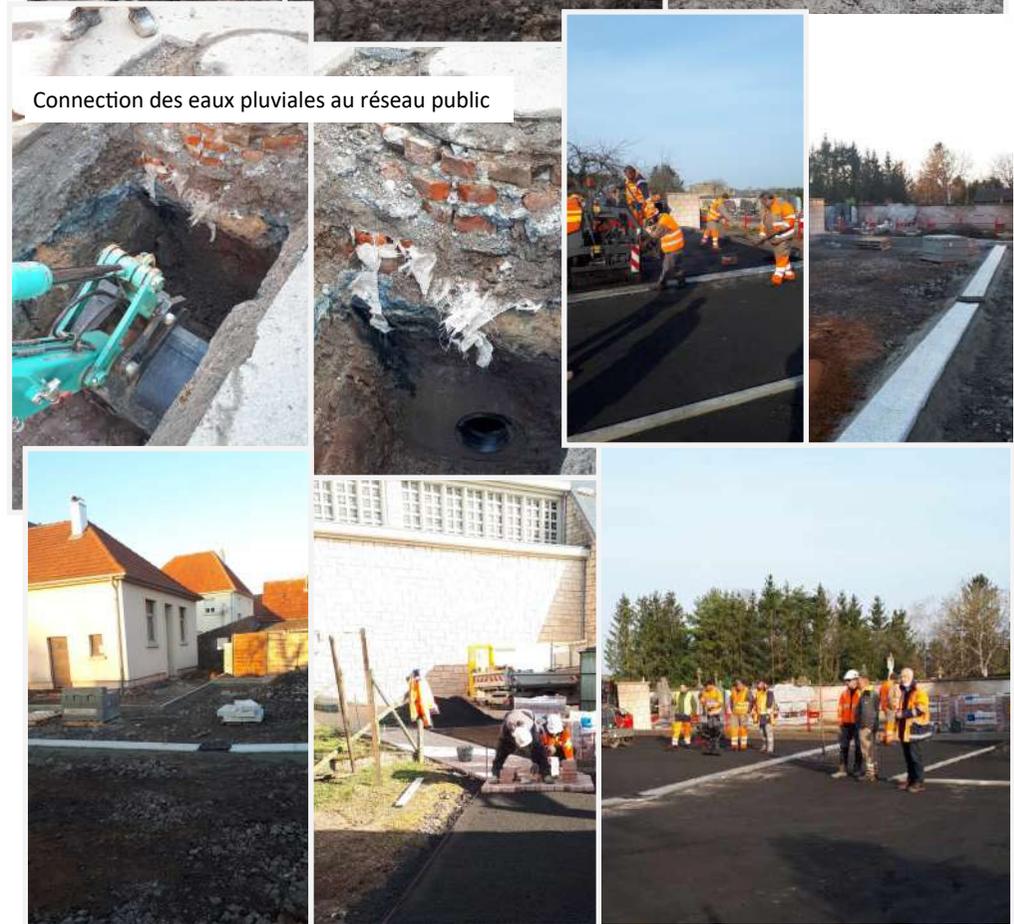
Travaux de réalisation du parking rue des Coucous.



Évacuation des plaques d'Eternite par un service spécialisé



Distribution des sacs poubelles Multiflux



Connection des eaux pluviales au réseau public



Préparation des fondations pour l'installation d'une citerne à eau à proximité du jardin de l'école



Installation de nouveaux panneaux de signalisation



Une action conjointe avec les Associations, les bénévoles et les membres du Conseil a permis le déroulement de l'opération « village propre » le 12 juin dernier.
Un grand MERCI à tous



Le container poubelle a été déplacé à l'extérieur du cimetière (rue des Coucous)



Installation de la benne à déchets verts mise à disposition par la CASC



Repérage pour le futur aménagement de la rue de la Croix





Pour des raisons de sécurité évidente, le mur de l'ancien garage du presbytère subit un arasement assez conséquent.



Installation de la nouvelle clôture entre le parking rue des Coucous et le cimetière de la Chapelle



Comme chaque année, broyage chez le particulier



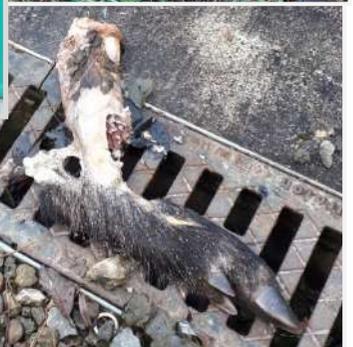
Jusqu'où iront encore les gestes d'incivilité ?



Mise en peinture de l'auvent de l'entrée de l'école maternelle



Contrôle de l'assainissement par la CASC à l'aide d'une camera





Plantation de haies de charmilles le long de la clôture du nouveau parking, rue des Coucous



Relevés topographiques en vue du nouvel aménagement de la rue de la Croix



Le vieux chalet rue des Coucous est en feu. Les pompiers de Sarralbe sont sur place.



On embellit le village. Une partie de l'équipe de fleurissement



Grosse fuite d'eau à l'église. Les pompiers déploient les gros moyens. La conduite d'eau d'incendie a éclaté. De gros dégâts à déplorer : les moteurs de la soufflerie, le bas du meuble de l'orgue, le plancher de la sacristie, le tapis de la chorale. Les assurances couvrent la majorité des factures.



Problème malheureusement récurrent : les anciennes boîtes de jonctions électriques perdent leur étanchéité en vieillissant.

Un gros essaim d'abeilles s'est formé dans un buisson rue du Neuhof créant ainsi un danger pour les éventuels passants. Il est fait appel à un des apiculteurs du village pour récupérer l'essaim et le mettre dans une ruche.



Monsieur cigognes rend visite aux écoliers afin d'apporter quelques explications sur la vie de ces gracieux échassiers.



Nouveaux équipements



Installation du nouveau columbarium



Emplacement du futur Europole 4 sur le ban de Willerwald

Des fouilles archéologiques y ont lieu.



Comme à son habitude, l'équipe d'insertion de la CASC est présente 2 à 3 fois par an dans la commune pour l'entretien des espaces verts.



Installation des mains-courantes à l'église et à la morgue



Photographies par drone. La CASC est présente dans la commune. Ces photos serviront à réaliser un aménagement paysager tenant à préserver les riverains de l'Europole.



Travaux de rénovation du coin cuisine au périscolaire



Remplacement des portes à l'école maternelle





Le Crédit Mutuel offre des nichoirs aux communes



Petit coup de neuf au cimetière avant la Toussaint



Pour remercier les villages français qui ont accueilli les réfugiés mosellans durant la dernière guerre, de nombreuses cérémonies commémoratives ont lieu et un drapeau est hissé sur le mât.



A la demande de la commune, déplacement par la CASC des containers de recyclage à l'arrière de la salle polyvalente



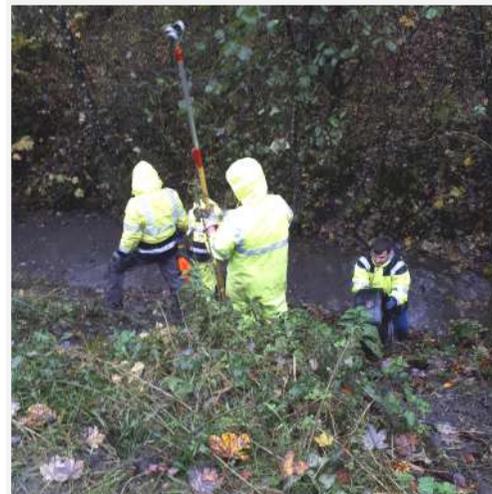
Un camion perd son chargement de béton sur la Départementale



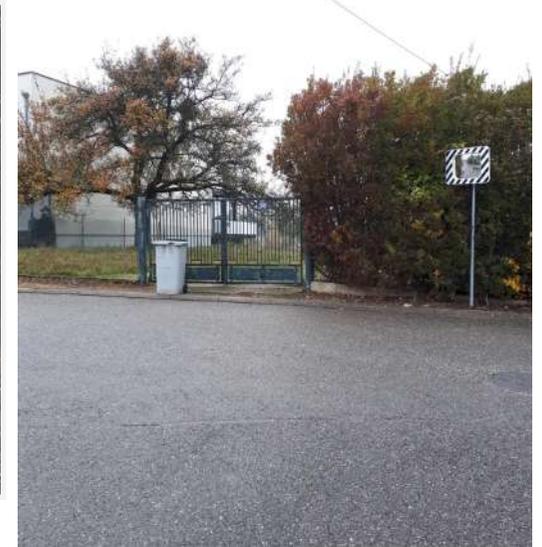
Etêtement des branches mortes du cèdre devant l'église



On se demande parfois ce qui leur passe par la tête.



Les équipes d'insertion de la CASC évacuent les pneus déposés sauvagement. Ils seront recyclés.



Installation de miroirs de circulation rue des Champs et rue Bellevue



Incendie rue Glad. Maire, pompiers et PSIG sur place. Un voisin ouvre les portes de sa maison pour accueillir les sinistrés.



Des ambulances évacuent les personnes légèrement blessées. Les autres sinistrés trouvent refuge dans leur famille ou chez leurs amis.



Travaux d'isolation du locatif communal au 56 rue Principale





Travaux de réfection de la chaussée

Accident entre VL et bus scolaire transportant 18 élèves
Pas de blessé grave

Les élèves sont pris en charge à la salle polyvalente en attendant les parents.





Vif succès de la collecte de jouets au profit des enfants défavorisés. 180 kg de jouets ont été récoltés par la mairie pour être distribués à une association locale.



Reportage de la chaîne TV8 à l'occasion du futur départ en 205 de trois jeunes gens dont une jeune femme de Willerwald pour un raid humanitaire au mois de juillet 2022.



Nouveau distributeur de sachets pour déjections canines, rue du Neuhof. A utiliser sans modération

PETITS RAPPELS :

Automobilistes, modérez votre allure et ne garez pas votre véhicule dans un lieu pouvant gêner la circulation ou présenter un danger pour les piétons.

Propriétaires de chien, ne laissez pas votre chien souiller les trottoirs, espaces et aménagements publics par ses déjections. Gardez- le en laisse.

Le brûlage des déchets verts est interdit.

Le fonctionnement des tondeuses à gazon et autres appareils sonores est interdit les dimanches et jours fériés. Il est toléré le samedi de 9h à 12 h et de 13h30 à 19h, les autres jours de la semaine de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30.

Nettoyage de trottoirs : il est demandé à chacun d'apporter son concours au maintien de la propreté devant son habitation et en hiver de déneiger le trottoir, permettant ainsi aux piétons de cheminer en toute sécurité. Les déchets ne doivent en aucun cas être jetés sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales.

Les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques ne doivent en aucun cas gêner la circulation des piétons ou des véhicules. Il vous appartient de procéder à leur coupe, taille ou élagage.

Toute plantation dépassant 2 m de haut doit être située à 2 m au moins de la limite séparative de deux propriétés.

Toute plantation ne dépassant pas 2 m de haut doit être située au moins à 0.50 m de la limite séparative.



Les poules, c'est bien connu, adorent l'herbe verte. Pour en avoir en permanence, l'idée de Rebecca et de Gilles a été d'aller chercher l'herbe où elle se trouve. Pour ce faire, ils ont réalisé un poulailler mobile sur roues. Quand l'herbe vient à manquer, il suffit de déplacer le poulailler de plusieurs mètres pour en retrouver. Efficace oui, mais il fallait y penser !



Les grues sont de passage comme chaque année, deux fois par an, au-dessus du village.



Notre ami Dominique KLEIN, conseiller municipal fait paraître son premier livre sur la vie des cigognes.

FRAUDE A LA CARTE BANCAIRE SUR INTERNET



PERCEV@L

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DE L'USAGER
AMÉLIORER LES RAPPROCHEMENTS JUDICIAIRES



Les victimes découvrent un usage frauduleux de la carte bancaire.
• Elles font prioritairement une opposition au moyen de paiement.
• Elles font ensuite un signalement sur la plate-forme en ligne **service-public.fr** puis saisir "percev@l" ou "fraude carte bancaire".



Les victimes remplissent simplement le formulaire. Une fois renseigné des éléments utiles, Percev@l transmet un récépissé. La victime adresse ce dernier à sa banque en appui de sa demande de remboursement.

Conception graphique: Serge gendarmier 894-2018

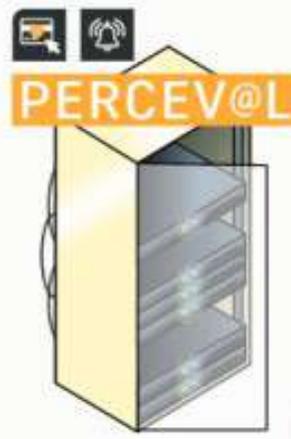


Les informations saisies dans Percev@l permettent aux services d'enquête :

- de disposer d'une vue plus complète du phénomène de fraude ;
- de mieux détecter les fraudes de grande ampleur ;
- d'adresser des messages de prévention ciblés.



En 2020, le montant de la fraude bancaire en France a atteint environ 525 millions d'euros.



Percev@l effectue des rapprochements par rapport :

- aux faits,
- aux lieux de commande,
- aux lieux de livraison,
- aux commerces victimes,
- ...



NOS PEINES

Armand MULLER (1954-2021)

Directeur de l'Harmonie Municipale de Willerwald de 1990 à 2007.

Cher Armand,

Tu nous a quittés subitement.

Tu as toujours été un élément prépondérant et indispensable dans notre village et au sein de l'Harmonie Municipale, que tu as soutenue par ton dynamisme, ton enthousiasme et ton dévouement.

Tu as été apprécié de tous pour ta sympathie, ta bienveillance et ton humanisme.



Mars 1996

- 1983 Armand Intègre l'harmonie. Pupitre : trompettes
- 1988 Stage de perfectionnement à la direction de l'Harmonie à Metz
- 1989 Nommé Sous-Chef de Musique
- 1990 1ère prestation en tant que Chef de musique à l'occasion de l'accueil de l'Evêque de Metz, Monseigneur RAFFIN
- 1991 1ère journée familiale pour tous les musiciens et leur famille à l'initiative d'Armand
Mise en place d'une Ecole de Musique, grand souhait d'Armand pour pérenniser l'harmonie (10 élèves)
- 1993 1er Concert de Gala (17 avril) sous la direction d'Armand à la salle des Fêtes Solvay de Sarralbe.

Chaque printemps, un répertoire musical sera présenté sous la forme de Concert de Gala.

- 1996 Création de l'Ensemble Musical « Belle Epoque » à la demande de 18 musiciens de l'harmonie pour explorer d'autres répertoires musicaux.
Rencontre musicale en Autriche à Gosau (Dachstein) avec 104 participants sur une semaine
- 1997 Concert de Gala (5 avril) avec 56 musiciens. 50ème anniversaire de l'harmonie (1947-1997)
Concert de Prestige avec la formation Tchèque : Mistrinanka
- 2007 Dissolution de l'Amicale de l'harmonie.



Nous voulons rendre un hommage particulier à **Gilbert SPIELDENNER (1939-2021)** qui nous a quittés discrètement au courant du mois d'octobre.

Il fut Conseiller Municipal de 1989 à 2001 et participait, accompagné de sa femme Antoinette, à de nombreuses manifestations dans notre village. Il était connu de tous. Il a également participé aux échanges avec nos amis charentais.

Nous présentons nos sincères condoléances à ses proches.



Quelles sont les dates des prochaines élections ?

Elections présidentielles

10 et 24 avril 2022

Elections législatives

12 et 19 juin 2022

Inscription sur les listes électorales : n'attendez pas le dernier moment !

Plusieurs solutions existent :

en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés. Cette nouvelle interface a été retravaillée par le ministère de l'Intérieur et la Direction de l'information légale et administrative des Services du Premier ministre (DILA) afin de rendre son utilisation plus facile pour tous ;

en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription ;

par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription.

Chaque citoyen peut désormais vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et de connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



La collecte des objets encombrants

Les Objets Encombrants sont des déchets ménagers trop lourds ou trop volumineux pour être pris en charge dans le cadre de la collecte habituelle des ordures ménagères et qui ne peuvent pas être chargés dans les véhicules de tourisme pour être déposés en déchèterie.

Les habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération qui souhaitent bénéficier gratuitement d'un ramassage d'objets encombrants, doivent contacter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au **0800 19 18 80** afin de s'inscrire et d'indiquer la liste des déchets qui seront présentés lors de la collecte.

Ces déchets doivent être présentés en bordure de voie publique pour faciliter le chargement. Il est interdit pour nos agents d'entrer sur les propriétés privées.

Exemples d'objets (liste non exhaustive)

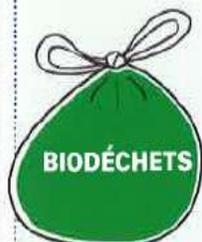
Déchets acceptés :

- Gros Electroménager (machine à laver, réfrigérateur, congélateur, ballon d'eau chaude...)
- Huisseries (fenêtres, portes...)
- Fûts à eau ou cuves à fioul en plastique (coupés en deux)
- Rouleaux de moquette
- Toboggans en plastique
- Stores, volets en plastique (grande taille)
- Baignoires en résine...

Déchets refusés :

- Déchets provenant des établissements artisanaux, industriels, commerciaux et publics, déchets des professions libérales
- Gravats, Déchets verts
- Déchets toxiques, dangereux et bouteilles de gaz
- Mobilier (Sommier, matelas, meubles, mobilier de jardin etc...)
- Petit électroménager (cafetière, grille-pain, aspirateur, ordinateur etc...)
- Lavabos, WC
- Vélos
- Palettes en bois...

Bien trier ses déchets



JE DÉPOSE DANS MON SAC VERT...

Restes alimentaires et de préparation de repas (restes de viandes et poissons, épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé...), papiers souillés (mouchoirs, essuie-tout...), assiettes en carton, petits déchets verts, sciure, paille et copeaux, papiers déchiquetés, broyés.



JE DÉPOSE DANS MON SAC BLEU...

Films* et barquettes alimentaires*, déchets minéraux (coquilles de crustacés et litières de chats), os de viande, sacs* et sachets plastiques*, cendres, pots de beurre*/crème*/yaourt*, éponges, lingettes nettoyantes, couches culottes et contenu de la poubelle de salle de bain (disques démaquillants...), polystyrène, vaisselle cassée, pot en terre cuite, objets divers en plastiques, etc.
*emballages bientôt recyclables.



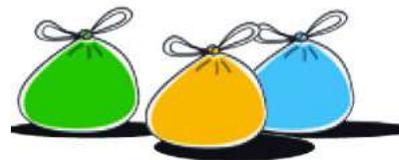
Bientôt la retraite pour moi !! et toi, tu commences quand ?

Au courant du 1^{er} semestre... le tri simplifié !
Un nouveau mode de tri des déchets recyclables sera mis en place.
100% des emballages plastiques pourront être triés.

Un courrier explicatif sera déposé dans votre boîte aux lettres.

Dotation sacs Multiflux 2022

Les permanences multiflux organisées au sein des communes du territoire du système permettent aux habitants de s'approvisionner en sacs multiflux.



- **Le 4 mars 2022**

de 9 h à 19 h à la salle polyvalente

- **Le 16 septembre 2022**

de 9 h à 19 h à la salle polyvalente

Facilitez-vous la vie et abonnez-vous gratuitement au module alerte email sur :

www.syde.me.fr

Vous serez informé par email des dates de permanence de dotation des sacs multiflux de la commune (rappel 8 jours avant les dates, ainsi que la veille)

STOP!
AUX LINGETTES
même biodégradables*
DANS LES TOILETTES



Jeter les lingettes dans les toilettes peut avoir un impact important pour le système d'assainissement (canalisations bouchées), les stations d'épuration (les eaux usées ne sont plus relevées et ne peuvent s'évacuer dans le collecteur) et sur l'environnement aquatique.

Ces bouts de cellulose se coincent dans les canalisations et bloquent les pompes qui servent à faire circuler l'eau. Ces dysfonctionnements nécessitent des interventions et génèrent un surcoût annuel qui pourrait se répercuter sur la facture d'eau des particuliers. Même si les fabricants veulent faire croire avec les inscriptions «lingettes jetables dans les WC », ces lingettes ne sont pas compatibles avec le réseau d'assainissement.



Trois agents recenseurs silloneront les rues de Willerwald pour effectuer les enquêtes INSEE. Votre participation sera essentielle.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site **Le-recensement-et-moi.fr**. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront anonymes, et seront exploitées uniquement dans un but statistique.

A quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes :

- de ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes. Plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.
- du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité : la connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc), déterminer les moyens de transport à développer.....

Le découpage de la commune en 3 secteurs attribués chacun à un agent recenseur.





Je règle une facture locale en ligne



A partir du 1er février 2022

+ simple et + sûr : le paiement en ligne !

Vous avez reçu une facture ou un avis de somme à payer pour l'usage d'un service public local (eau, cantine scolaire...)? Le paiement par internet est proposé sur payfip.gouv.fr ou sur le site de la collectivité ?

Payez en ligne ! Plus besoin de vous déplacer ou d'envoyer un chèque ! Cette fiche vous présente les étapes du paiement sur payfip.gouv.fr

Vous avez besoin de :

- > la **facture à régler**
- > votre **adresse électronique**
- > votre **carte bancaire OU**, pour payer par prélèvement unique, **les identifiants de votre espace particulier impots.gouv.fr ou France Connect et**, lors de la première utilisation, un RIB.

> Consultez la fiche [Je n'ai pas encore d'adresse électronique](#)



Vous pouvez payer le solde de la cotisation selon l'un des modes suivants :
- par internet, en vous connectant sur www.payfip.gouv.fr et en saisissant l'identifiant collectivité 742009
- Référence : 2010-02M-00-1000

Accédez au service de paiement en ligne

1 Dans votre navigateur internet, saisissez l'adresse du site payfip.gouv.fr.



2 Vous accédez à la page d'accueil de ce site. Cliquez sur le bouton «**PAYER VOS FACTURES PUBLIQUES**».

Remplissez le formulaire

3 Saisissez les informations figurant sur la facture :
> l'**identifiant structure publique** puis cliquez sur «**Valider**»
> la **référence** de la dette ou de la facture puis «**Valider**».



4 Saisissez ensuite :
> le **montant** dû TTC, avec les centimes ou «**00**»
> votre **adresse électronique**, deux fois, puis «**Valider**».



DGFIP - 06/2021
Version usager

Soit vous payez par prélèvement unique

5 Cliquez sur le bouton «**Payer par prélèvement**».



6 Connectez-vous à votre **espace particulier impots.gouv.fr** en saisissant vos 2 identifiants :
> **numéro fiscal** (figurant sur vos avis d'impôts et déclarations de revenus)
> **mot de passe**
puis cliquez sur «**Connexion**».



OU, pour vous identifier avec votre compte **AMELI**, La Poste, MSA ou Mobile et moi, cliquez sur le bouton «**FranceConnect**» et laissez-vous guider.

7 **À la première utilisation de ce service :**

1. Cliquez sur «**Poursuivre**».
2. Saisissez vos **coordonnées bancaires** figurant sur votre RIB et votre **adresse**. Vous pouvez **cocher** la case pour enregistrer votre compte avant de «**Valider**». Cela facilitera vos prochains paiements.
3. Vérifiez les informations affichées et **cochez** la case pour autoriser le prélèvement unique puis «**Valider**».



Pour les fois suivantes :

Vous aurez **simplement** à sélectionner le compte bancaire enregistré.



✓ **Votre paiement est validé !**
Vous recevrez le **ticket de paiement** par courriel à votre adresse électronique.

Soit vous payez par carte bancaire

5 Cliquez sur le bouton «**Payer par carte bancaire**».



6 Saisissez les **références de votre carte bancaire** puis cliquez sur «**Valider**».



7 Dans la fenêtre qui s'ouvre, saisissez le **code d'authentification** (transmis par SMS par votre banque) puis «**Valider**».



✓ **Votre paiement est validé !**
Vous recevrez le **ticket de paiement** par courriel à votre adresse électronique.

Maisons fleuries et illuminées : les lauréats 2021



NOSTALGIE



31 octobre 1948 - Baptême des Cloches à Willerwald

Collection A. Masslo

*Le 31 octobre de l'an de grâce 1948 ont été consacrées en l'église provisoire St Nicolas de Willerwald par son Excellence Monseigneur Joseph HEINTZ, Evêque de Metz, les deux nouvelles cloches suivantes : 1ère cloche **Saint Joseph**, « Sol », 525 kg, 0.95 m de diamètre, la seconde **Saint Nicolas** « Si » 325 kg, 0.80 m de diamètre.*

Sous l'égide de l'Abbé LAURENT, curé de la paroisse, le Conseil de Fabrique a désigné un comité spécifique pour l'organisation de cette cérémonie : réception, gerbe de fleurs, service d'ordre, drapeaux jaunes et blancs, guirlandes....

Photo ci-dessus : les membres du vélo-club ont soigneusement paré leur vélo pour accompagner le cortège.

Amélioration de l'habitat privé ancien

Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire de la CASC

La Communauté d'Agglomération mène depuis de nombreuses années une politique continue d'intervention pour l'amélioration de l'habitat privé (Protocole « Habiter Mieux »).

Au vu des bons résultats des précédentes opérations et des besoins subsistants sur le territoire, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a souhaité lancer une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** sur l'ensemble du territoire intercommunal, en partenariat avec l'Anah (Agence nationale de l'Habitat).

Pour les propriétaires occupants modestes ou bailleurs désireux de réaliser des travaux énergétiques et/ou liés à la perte d'autonomie dans des logements, des subventions sont mobilisables sous conditions.

En effet, dans le cadre de cette OPAH, la Communauté d'Agglomération versera des aides financières, sous forme d'abondement des aides de l'Anah aux propriétaires éligibles réalisant des travaux d'amélioration de leur logement concernant :

La réduction de la précarité énergétique

L'adaptation du logement à la perte d'autonomie

La réhabilitation de l'habitat indigne

Par ailleurs, deux nouvelles thématiques d'intervention font leur apparition avec cette OPAH : les aides aux travaux en copropriétés, et la prime pour les logements vacants remis sur le marché.

Retrouvez les critères d'éligibilité aux aides sur le site de l'Anah : <https://www.anah.fr/>, rubrique « propriétaire occupant » ou « propriétaire bailleur ».

Les propriétaires concernés doivent contacter le CALM – SOLIHA Moselle qui les conseillera et les accompagnera dans leurs démarches. Le CALM vous propose des permanences à la Maison de l'Habitat de la CASC, et sur les communes de Grosbliederstroff, Hambach, Sarralbe et Puttrelange-aux-Lacs. RDV à prendre par téléphone directement auprès du CALM – SOLIHA Moselle au 03-87-75-32-28.

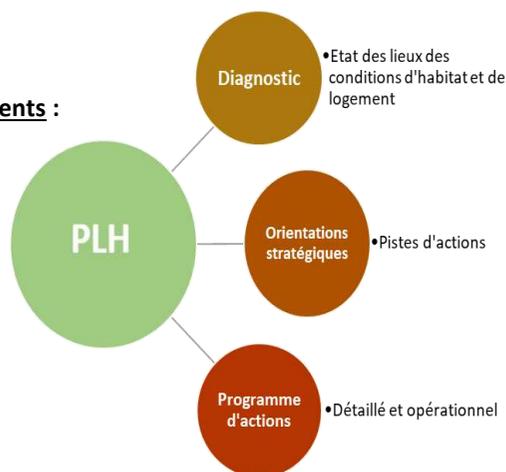
ZOOM SUR le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

Qu'est-ce que le PLH ?

Créé par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation, qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : développement de l'habitat, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, adaptation de l'offre de logements aux populations spécifiques.

Depuis la loi d'engagement national pour le logement du 13 juillet 2006, l'élaboration d'un PLH est obligatoire pour les intercommunalités telles que la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences.

Le PLH comporte trois documents :



Le Programme Local de l'Habitat est établi pour une durée de 6 ans sur l'ensemble de 38 communes membres de la Communauté d'Agglomération, et constitue la ligne directrice des actions à mener dans le domaine de l'habitat.

Le PLH de la CASC a été révisé en septembre 2020, il définit donc pour la période 2020-2025 les objectifs et actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins en logements et en hébergements, favoriser le renouvellement urbain, la mixité sociale et améliorer l'accessibilité au logement, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ce nouveau PLH s'inscrit dans un contexte en mutation : crise économique et immobilière, fluctuation du prix de l'énergie, changement climatique, accélération du vieillissement de la population.

Il s'agit donc, selon les principes du développement durable, de porter un regard global sur les politiques de l'habitat.

Le PLH est porté par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences depuis son élaboration jusqu'au suivi de sa mise en œuvre, mais beaucoup d'acteurs contribuent à sa mise en œuvre : services de l'État, communes, bailleurs sociaux, associations...

Quelques exemples d'actions du PLH 2020/2025 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences :

« Organiser les conditions de mise en œuvre d'un dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (*aides financières à destination des propriétaires réalisant des travaux de rénovation*)

« Répondre aux besoins de logements pour les publics âgés et en situation de handicap » « Sensibiliser les habitants à la question énergétique »

« Assurer la modernisation du parc locatif social »

Exemple : le dispositif de soutien au développement du parc locatif social

Depuis 2013, la Communauté d'Agglomération apporte une aide directe aux bailleurs publics pour la création de logements sociaux. Il s'agit d'aides forfaitaires versées pour chaque création de logement. Depuis 2018, ce dispositif a été étendu à la rénovation énergétique des logements.

Ce dispositif a contribué à la création de 152 logements et à la rénovation de 140 logements

« Créer un lieu d'accueil et d'orientation pour les jeunes à la recherche d'un logement »

Exemple : le guichet d'information logement « Log'Toit »

La Communauté d'Agglomération participe au financement du guichet d'information « Log'Toit » porté par la Mission Locale du Bassin de Sarreguemines. Il s'agit d'un service gratuit d'accompagnement vers et dans le logement à destination des jeunes de 15 à 29 ans. Un conseiller référent logement est à disposition des jeunes pour les conseiller (entretiens, ateliers, formulaire d'enregistrement...) et trouver les solutions adaptées à chaque jeune.

LA CONCILIATION DE JUSTICE


**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

Liberté
Égalité
Fraternité

La Conciliation de Justice est un mode amiable de règlements des différends, souvent qualifiés de différends de la vie quotidienne.

C'est une procédure simple, rapide et gratuite pour les parties, qui, si elle aboutit, donne lieu à la signature par les Parties et le Conciliateur, d'un procès-verbal total ou partiel.

Cet accord peut être homologué par le Juge qui donne force exécutoire.

LES DOMAINES D'INTERVENTION



Sont exclus de la conciliation : affaires pénales, affaires relevant de l'état des personnes ou du droit de la famille, différends et conflits entre administrés et administrations qui, pour ces derniers, relèvent du Délégué au Défenseur des Droits.

La Loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 étend la tentative de résolution à l'amiable obligatoire aux litiges portés devant le tribunal judiciaire dont le montant n'excède pas cinq mille Euros (décret 2019-1333 du 11 décembre 2019)

5 BONNES RAISONS DE TENTER LA CONCILIATION

-  **GRATUIT**
-  **RAPIDE**
-  **SANS ALEA**
-  **LES DROITS PRÉSERVÉS**
-  **ACCORD OFFICIEL**

CONCILIER pour RÉCONCILIER

Par internet : <https://www.conciliateurs.fr>
<http://www.cdad-moselle.justice.fr>



Association des Conciliateurs de Justice de Moselle

A quoi sert la politesse ?

La première de ses fonctions est de nous permettre de vivre en société. La politesse, c'est dire bonjour, merci, je vous en prie, être ponctuel, éviter les gros mots, ne pas couper la parole, être courtois, éventuellement galant (ça se discute), se serrer la main (pas en temps de Covid)... c'est une sorte de « code de la route » social.



Elle est vieille comme le monde. Les prescriptions données par les manuels de bonne conduite, bonnes manières ou de savoir-vivre conjurent la violence et le chaos.

La politesse peut aussi être la mise en scène des hiérarchies sociales (employé/patron, jeune/vieux...) et peut aussi exclure ceux qui n'en possèdent pas les codes.

Mais la politesse "essentielle" est la politesse du cœur, qui ne consiste pas à respecter strictement des règles, mais plus largement, faire tout ce que l'on peut pour être agréable aux autres : tenir la porte derrière soi, laisser sa place assise aux personnes fragiles, saluer des inconnus dans une salle d'attente..., elle est un art de vivre et un fondement de notre civilisation. Cette politesse du cœur est une manière de rappeler aux autres qu'ils ne sont pas des meubles que l'on pourrait bousculer ou ignorer.

Par ailleurs, ne pas respecter ces règles nous fait passer pour un goujat, quelqu'un d'inculte ou un ignare, au choix ! DONC, SOYONS POLIS ! Et comme l'on dit souvent, ça ne coûte pas grand 'chose !

WILLERWALD DTI NOUVELLE ASSOCIATION A WILLERWALD

Depuis le 4 novembre 2021, Willerwald compte une nouvelle association : WILLERWALD DTI (Démocratie Transparence Information).

Son objectif principal est d'informer librement et avec transparence les populations locales afin de tenir compte du point de vue de chacun sur tout ce qui touche à leurs droits, leur cadre de vie, leur bien-être.

L'association accueille avec plaisir toutes les bonnes volontés souhaitant s'impliquer dans la vie du village et de la communauté d'agglomération pour le bien vivre de toutes et tous.

Dans ce cadre, vous pouvez nous faire remonter les points que vous jugez pertinents et nous ne manquerons pas de donner suite.

Vous avez également la possibilité d'adhérer à l'association (cotisation annuelle de 15 euros), ou par l'intermédiaire de dons.

Merci d'avance pour vos participations et vos soutiens.

Courriel : willerwald.dti@gmail.com

Tél : 06 52 34 29 69

Site internet : <https://www.willerwaldavenir.com>

Facebook : Willerwald dti, Willerwald Avenir et Willerwald Collectif



Sont venus au monde :

Lua MARTINS VIEIRA, le 24 janvier à Sarreguemines, fille de Tatiana WINTERSTEIN et de Ricardo MARTINS VIEIRA

Maëlle, Marine, Aline CHANOT, le 10 mars à Sarreguemines, fille de Sabrina BURGUN et de Mike CHANOT

Mayline HAFFNER, le 25 avril, à Forbach, fille de Coraline ORVEN et de Kévin HAFFNER

Rose PEIFER, le 16 juillet à Sarreguemines, fille de Marie KREMER et de Yannick PEIFER

Mya LANTEUIL, le 10 août, fille de Cynthia JAEHNERT et de Martial LANTEUIL

Léo SCHEMEL, le 13 août à Sarreguemines, fils de Lisa LUDWIG et de Steve SCHEMEL

Léna PAULY, le 18 septembre à Sarreguemines, fille de Christelle GANGLOFF et de Pierre PAULY

Alizée FUNFROCK, le 17 octobre à Forbach, fille de Aurélie MULLER et de Jérôme FUNFROCK

Ezyo PIERRON, le 30 octobre à Sarreguemines, fils de Cidjy PREGLER et de François PIERRON

Enaël ZELEZNIKAR, le 02 novembre à Sarreguemines, fils de Laura JONAS et de Mathias ZELEZNIKAR

Mathys, Christian, Valentin BOTZUNG, le 15 novembre à Sarreguemines, fils de Carine RICHARD et de Guillaume BOTZUNG



*Toutes nos félicitations
aux heureux parents*

Se sont unis :

Tiffany RENAUDET et Michel HENRY le 15 mai

Marie-Jennifer CHALUMEAU et Nicolas WINCENT le 26 juin

Cindy BECOURT et Roland HOFFMANN le 07 août à Herbitzheim

Audrey LAGLASSE et Thomas HUCK le 14 août

Candy DEHLINGER et Christophe KASPER le 14 août

Louisa MENS et Michaël SCHAAB le 18 septembre

Anastasiia KONONENKO et Jonathan KLOSTER le 04 décembre

Se sont pacés :

Déborah OBERON et Mickaël MAZET le 08 février

Anaïs PORT et Yannick LIMBACH le 19 juillet

Marie LANG et Nicolas ROUPRICH le 16 décembre

Emilie RIS et Nicolas LANG le 27 décembre

Toutes nos félicitations aux jeunes couples



Nous ont quittés :

Marie, Irène GENOVESE, née LAMPERT, décédée le 10 février à Sarreguemines, à l'âge de 94 ans

Marguerite, Henriette GROSSE, née BRACH, décédée le 12 février à Sarreguemines, à l'âge de 82 ans

Carine GROS, née ALBIN, décédée le 23 février à Strasbourg, à l'âge de 41 ans

Liliane, Marie THIRIET, décédée le 17 mars à Strasbourg, à l'âge de 66 ans

Pierre, Auguste, Michel NONDIER, décédé le 22 avril à Sarralbe, à l'âge de 83 ans

Marguerite, Henriette HERBETH, décédée le 23 avril à Sarralbe, à l'âge de 101 ans

Marie Louise, Thérèse LAMPERT, née SIEBERT, décédée le 27 mai à Willerwald, à l'âge de 84 ans

Anne-Marie MAGER, née HAMM, décédée à Strasbourg le 20 juillet, à l'âge de 72 ans

Dominique, Marie Jeanne, JUNG, née HERBETH, décédée à Willerwald le 11 septembre, à l'âge de 64 ans

Gilbert SPIELDENNER, décédé à Sarreguemines, le 21 octobre, à l'âge de 82 ans

Alphonse DOLISY, décédé à Sarralbe le 14 décembre, à l'âge de 97 ans.

Monique HUGENEL, née WAGNER, décédée à Strasbourg, le 17 décembre, à l'âge de 57 ans

Gérard, Jean Marcel STAUB, décédé à Sarralbe, le 20 décembre, à l'âge de 76 ans

*Nos sincères condoléances à
toutes les familles en peine*



CONSEIL DE FABRIQUE



Suite à la réunion du Conseil de Fabrique du 31 janvier 2021, il était nécessaire de se doter d'un nouveau bureau et d'élire le président, le secrétaire et le trésorier. Le nouveau conseil de fabrique se compose de :

- M. Francis KLASER, Archiprêtre
- M. Henri HAXAIRE, Maire
- M. Jean-Jacques LAMPERT, Président
- Mme Marie-Pierre MOURER, Trésorière
- Mme Myriam SCHATZ, Secrétaire
- M. Albert MASSLO, Membre
- Mme Régine DIJOUX, Membre

Avant les fêtes de Noël, des bénévoles confectionnent des couronnes de l'aveugle sous la houlette de Mmes Marie-Louise LAMPERT et Marie-Pierre MOURER.



Suite à une rupture de conduite d'eau (Réseau incendie) le 3 juin 2021, d'importants travaux de réfection ont dû être programmés, notamment travaux de rénovation de la sacristie et du local fleurs, installations électriques dans la cave, dépannage de la chaudière (moteurs hors d'usage) et l'habillage de notre orgue qui avait pris l'eau.



Une hauteur de 10 cm d'eau stagnait jusqu'à la Piéta



Habillage de l'orgue abimé par l'eau

Le 12 décembre 2021 un concert de Noël fut donné en notre église par le chœur ALLEGRIA sous la direction de Mme SATTLER Geneviève, accompagnée au piano par Mme Anne KIHN



Le 15 décembre 2021 mise en place de la crèche avec notre équipe de bénévoles. Les sapins entourant la crèche ont été gracieusement mis à disposition par Gilles JUNCKER.



Les cors de chasse invités à l'église de Willerwald

En ce dimanche du Christ-Roi, des cors de chasse ont fait vibrer l'église St Nicolas de Willerwald. C'est sur une proposition de Dominique KLEIN, habitant de Willerwald, mais que l'on connaît surtout et mondialement, comme Monsieur Dominique Télé-Cigogne KLEIN en référence aux cigognes de Sarralbe et de Monsieur le Maire Henri HAXAIRE, qui ont souhaité fêter la St Hubert en commençant par la messe à l'église St Nicolas de Willerwald qu'a eu lieu cet événement.

Ils n'étaient pas moins de onze sonneurs venant d'horizons divers, d'Alsace et de Lorraine : les Bien Aller du Sous Bois de Yutz, le Rallye Trois Fontaines de Sélestat et 2 sonneurs de l'Office National des Forêts pour compléter la prestation de ces sonneurs. Il faut savoir que Dominique sonne dans ces trois formations.

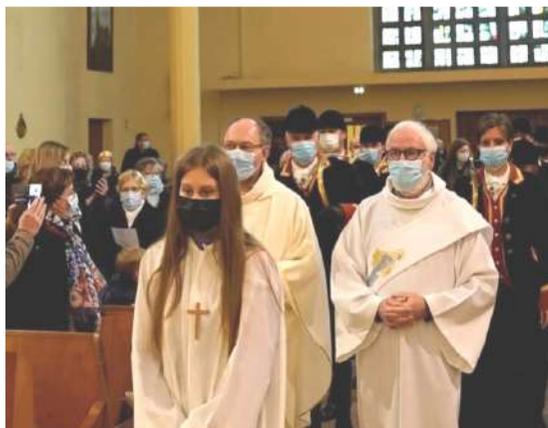
Ils ont été accueillis à la porte de l'église par l'abbé Francis KLASER curé archiprêtre de Sarralbe pour les inviter à s'avancer dans le chœur qu'ils ne quitteront que pour sortir à l'issue de la célébration. Après le mot d'accueil du curé, la formation sonna une première fois. Tous les fidèles étaient attentifs appréciant particulièrement le son des cors. Puis, ils intervinrent encore au moment de l'annonce de l'Evangile, puis pendant la prière et l'élévation Eucharistique. En tout, ils sonnèrent 7 morceaux.

En ce dernier dimanche de l'année consacré aux lectures de St Marc, les enfants de l'éveil à la Foi, avaient été pris en charge par des mams, Véronique (ALP) et Stéphanie (catéchiste) pour leur parler du Roi de l'Univers. Au moment du Notre Père, ils mimèrent la prière de St François « **Seigneur, fais de moi un instrument de ta paix.** »

En fin de messe, l'abbé Francis remercia les enfants, la chorale, les personnes qui avaient participé à la réussite de cette célébration et surtout les sonneurs pour leur belle prestation. Il a réitéré l'invitation à venir rehausser une prochaine célébration.

En sortant sur le parvis de l'église, le curé bénit les animaux de compagnie qui attendaient avec leur maître ou maîtresse : « le monde animal est important et en particulier les animaux de compagnie, parce qu'ils contribuent au bien-être des personnes et des familles... » devait conclure l'abbé Francis.

Michel BARBICHE





Association des Parents d'Elèves de Willerwald (APEW)

L'Association des Parents d'Elèves de Willerwald existe maintenant depuis 4 ans. L'association a pour objet l'organisation d'événements ou d'activités au profit des enfants des écoles élémentaire et maternelle de la commune de WILLERWALD. C'est une équipe motivée et enthousiaste qui redouble d'efforts pour mettre des étoiles dans les yeux de vos enfants !

Nous rappelons que vous pouvez devenir membre actif de l'APEW en souscrivant une adhésion moyennant une cotisation annuelle de 10 euros .

Pour nous contacter :

- ⇒ Boîte aux lettres devant la Maison des Associations
- ⇒ Par mail : apewillerwald@gmail.com
- ⇒ Ou sur notre page FACEBOOK : « Association des Parents d'élèves de Willerwald »

Le passage du St-Nicolas et du Père Fouettard

Le vendredi 10 décembre le St-Nicolas est passé à l'école distribuer des friandises aux enfants. Il était accompagné du Père Fouettard qui est reparti sans emmener d'enfants, il semblerait que les enfants de l'école aient été bien sages durant cette année.



Chaque classe a présenté des chants et danses au St-Nicolas et au père Fouettard avant d'être récompensée par une belle tasse garnie de friandises distribuée par le St-Nicolas. Les enfants se sont vus remettre une botte personnalisée garnie de chocolats par l'APEW.

Soirée HALLOWEEN

Le Samedi 30 octobre l'APEW organisait sa 1ère soirée Halloween : petits et grands étaient au rendez-vous. Nous souhaitons remercier toutes les personnes ayant pris part à cette soirée, notamment l'équipe municipale et Mr le Maire qui nous a concocté une délicieuse potion aux potirons ! Il régnait une ambiance de folie grâce également à l'animation de ce bal des vampires par JACKY MISSION POSSIBLE.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour notre seconde soirée Halloween le samedi 29 octobre 2022. Merci à tous d'avoir contribué à la réussite de cette soirée !



Nous souhaitons remercier l'ensemble des personnes qui permettent de mettre en œuvre ces opérations. Si vous souhaitez nous rejoindre pour cette belle aventure, vous êtes les bienvenus, munis de vos idées et de votre volonté pour que cette APEW soit la plus dynamique possible.

« Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin ».

Au nom de toute l'équipe de l'APEW, bonne et heureuse année 2022

Les traditions sont respectées à Willerwald.

Saint Nicolas, patron des écoliers, est passé à l'école. Les enfants ont accueilli ce grand monsieur à barbe blanche, en entonnant des chants qui ont été minutieusement préparés. Le Père Fouettard, personnage au mauvais caractère et violent, qui réprimande normalement les enfants pas sages, était d'humeur bien polissonne.



Classe CP



Maternelle Petite et Moyenne Sections



Classe CE1-CE2



Maternelle Moyenne et Grande Sections



Classe CM1-CM2

Périscolaire Les Scoubidou Willerwald

On croyait la crise sanitaire derrière nous...et non. Du coup l'accueil périscolaire de Willerwald géré par l'OPAL, a été, à nouveau, impacté dans son fonctionnement par une gestion rigoureuse des différents protocoles à appliquer. L'année fut parfois compliquée, mais l'équipe en place, avec le soutien de la coordination a su proposer des temps d'animations épanouissants pour les enfants, et des activités éducatives et ludiques qui ont permis de fidéliser les enfants. La meilleure promotion d'un accueil réussi, c'est la satisfaction de l'enfant lui-même.

Quelques exemples d'activités proposées au courant de l'année :

Des expériences scientifiques, avec Les savants Fous

Pour les enfants, il s'agissait de comprendre certains phénomènes, d'éveiller leur curiosité, et de répondre à leurs interrogations.

Ils ont testé : l'encre invisible, le lait coloré, le liquide solide, le cocktail multicolore, la neige artificielle, le slime, ça coule ou ça flotte ? Ils ont créé un arc en ciel et un volcan.

Les enfants étaient emballés par le thème, forte participation.



Autres animations : un grand jeu sur le carnaval avec des quizz, blind test, trouve la fin des paroles. ...



Le sport et la peinture dans le monde

Réalisation par les enfants de jeux autour du monde : des jeux brésiliens, africains. Découverte de certains artistes comme Van Gogh, Picasso, Niki de Saint Phalle, qui ont permis par le débat, de développer leur esprit critique et de s'ouvrir sur le monde.



Autre temps fort : Grand jeu, la chasse aux œufs de Pâques (Quizz, parcours, course...)



Le développement durable

Différentes activités proposées : jeux sportifs autour des petits bêtes, découverte de l'importance de la chaîne alimentaire grâce à des jeux et bricolages, des quizz, des blind tests nature, les cartes d'identité par rapport à la catégorie des insectes. Certains enfants avaient quelques craintes, c'est pourquoi il était important pour eux de se familiariser avec ce monde-là.

Observation du monde des petites bêtes dans le but de construire un hôtel à insectes : bricolage, ponçage, utilisation de bois, pose de grillage



La musique

Découverte d'instruments et du monde de la musique : bingo instrument, cup son, chants, comptines, rallye guitare (grand jeu avec plateau), karaoké... Les enfants ont évoqué les époques en musique en utilisant différents supports ludiques : le tour du monde en musique . Création d'un instrument de musique : le kazoo.

Les animaux fantastiques

Développement de l'imaginaire et de la créativité des enfants. Activités réalisées : à chacun son monstre, jeu mythologie grecque, mon animal fantastique en 3 parties, la main du crocodile (peinture réalisée avec les petits pour apprendre les doigts de la main ...), pot à crayon et fresque géante avec des dragons, réalisation de trolls, de leprechaun, de fées ...

Autres animations proposées : réalisation de la décoration d'Halloween pour la salle des fêtes (en lien avec l'APEW pour la soirée halloween : les squelettes en mouvement, fresque halloween, chauve-souris ...)

Autre temps fort : repas halloween, contes, quizz spécial Halloween. Grand jeu halloween, à la recherche de la potion magique : parcours effrayant, énigmes, réalisation de bricolages pour le marché de Noël ...

Projet de correspondance entre les centres Mosellans et Alsaciens, réalisé avec les plus grands (CM1-CM2) : envoi de lettres et de dessins, comparaison des modes de fonctionnement.

Fabrication Hôtel à insectes et dégustation de carottes du potager



Autre animation : « La l'oie de l'aventurier ». Un grand jeu de l'oie, géant, sur le thème de l'aventure



Club pongiste : un redémarrage chaotique

Championnat par équipes

La première phase de ce championnat par équipes un peu tronqué vient de rendre son verdict. En effet, compte tenu de la reprise tardive dans les clubs, la Ligue du Grand-Est a décidé de réduire les poules à 6 équipes (au lieu de 8 habituellement).

Malgré cette reprise tardive qui devait permettre aux clubs de s'organiser, les rouges et noirs de l'ASW ont fait face à un festival d'absents qui a biaisé cette reprise.

Dans ce contexte, l'équipe 1 qui joue en GE2 a dû se passer 4 rencontres sur 5 des services de son leader Koray Parla, et termine 5^{ème} de sa poule. Le maintien devrait être acquis pour le capitaine Christophe Kuntz, David Paul et Joris Peifer, mais il faudra attendre la confirmation de la Ligue.

Sans-faute pour l'équipe 2 en GE5, qui termine invaincue et jouera à partir du mois de janvier en GE4. Jean-Marc Grabherr aura été le pilier de cette équipe puisqu'il a remporté toutes ses parties en simple (15) et ne s'est incliné que dans un seul double. Avec lui, Franck Schouver, Alphonse Peifer et Jacques Tami ont fait le job et devront s'accrocher pour se maintenir.

L'équipe 3, également en GE5, avait pris un excellent départ avec 3 victoires mais a été freinée dans son élan par une équipe de Behren clairement injouable. Le capitaine Cédric Bock et ses partenaires Philippe Grosse, Ludovic Di Monte et Hansi Metzger n'ont pas démerité, faisant jouer par 2 fois un joueur débutant, Thomas Franck Fétique, qui a réalisé un bel exploit en s'imposant dans une partie lors de la dernière journée. Ils terminent 3^{ème} de leur poule et sont donc maintenus à ce niveau.

Pas de miracle pour l'équipe 4 en GE6 qui a fait les frais des différentes défections et a joué 4 rencontres sur 5 avec un joueur de moins. Lionel Bantzhaff, Roger Eppinger, Carlo Del Bianco et Laurine Orven rejoueront en GE7 en janvier et auront à cœur de revenir très vite à ce niveau.



L'équipe 2 qui monte en GE4. De gauche à droite : Alphonse Peifer, Jacques Tami, Franck Schouver et Jean-Marc Grabherr

Entraînements dirigés

Le club fait appel depuis plusieurs saisons aux services d'un entraîneur diplômé en la personne d'Eric Messemer de Sarre-Union. Il vient encadrer nos jeunes pousses chaque mercredi de 17h30 à 19h et accueille ce petit monde dès l'âge de 7 ans. Cet apprentissage leur permet d'entrer dans le monde de la compétition et de mesurer leurs progrès.

Les séances pour les adultes (loisir ou compétition) ont lieu les jeudis soir à partir de 19h.

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues. Les séances d'entraînement qui ont repris depuis le mois de juin rencontrent un franc succès (voir photo). Eric Messemer, qui fait preuve d'une grande rigueur, prend soin de corriger chaque geste afin de ne pas prendre de mauvaise habitude dont il est difficile de se débarrasser. Renseignements complémentaires par mail à l'adresse contact@as-willerwald.com



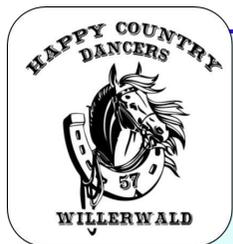
Les jeunes à pied d'œuvre tous les mercredis

Communication

Le club pongiste communique désormais via 2 canaux : son site internet www.as-willerwald.com, et sa page Facebook, que l'on peut facilement trouver sur le réseau social au logo bleu.

Fête d'été et repas d'hiver

Très logiquement, la fête d'été traditionnellement organisée le dimanche après le 15 août a encore une fois été annulée cette année, tout comme le repas du mois de janvier.



Saison 2021/2022

A la rentrée, plusieurs personnes sont venues essayer cette activité qui nous plaît tant et ont accroché ! Le club est ravi d'accueillir sept nouveaux membres !

Après avoir été annulée en 2020, la soirée Beaujolais Nouveau a enfin pu être célébrée, tout en respectant au mieux les gestes barrières. Pour cette 10^{ème} édition, de beaux lots de tombola ont été remportés. Les Willerwaldois ont eu grand plaisir à se retrouver, c'était une belle parenthèse festive !



70 litres de potage
400 saucisses

Les Happy Country Dancers vous souhaitent
d'excellentes fêtes de fin d'année

Contact : happycountrydancers@gmail.com
Blog : <https://happycountrydancers.skyrock.com/>

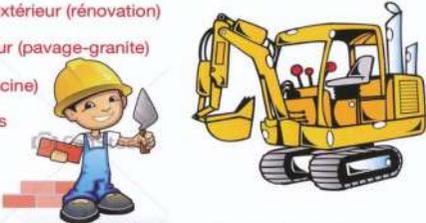


Le **Comité des fêtes** et l'ensemble de ses membres vous souhaitent une excellente année 2022, pleine de paix, de sérénité, et de bonne santé, mais aussi pleine de moments forts et passionnants, de grandes joies et de bonnes surprises.

Tout notre programme de festivités 2021 a une nouvelle fois été bouleversé par la crise sanitaire, mais nous avons d'ores et déjà prévu plusieurs rendez-vous pour l'année 2022, donc nous espérons vous dire à bientôt.

Jamann Bâti Services

- Maçonnerie intérieur-extérieur (rénovation)
- Aménagement extérieur (pavage-granite)
- Terrassement (pour piscine)
- Entretien espaces verts
- Etanchéité sous sol
- Assainissement
- Drainage



Tel:06.70.23.01.33 - 03.87.97.92.87
www.jamann-batiservices.fr
Adresse:5 rue Bellevue
57430 Willerwald

 Jamann Bâti Services

A VOS MARQUES OFFENSIVE

A VOS MARQUES



MAGASIN DE SPORT
10 rue de l'église Sarreguemines
Tél. 03.87.98.00.29

OFFENSIVE
sportsweare



12 rue Pasteur Sarreguemines
Tél. 03 87 98 00 90

Olivier Peinture

PEINTURE - PAPIER-PEINT
Enduits décoratif - Sols
Ravalements - Isolation Extérieur

57430 WILLERWALD

03 87 97 89 45



TAXI SARREGUEMINES

Richard BRAUN

Transports privés. Toutes distances.
Transports de malades en position assise.
Agréé toutes caisses.

Portable : 07.61.39.09.24
taxibraunwillerwald@yahoo.com
57B rue de la Gare - 57430 Willerwald

Soins infirmiers
À domicile ou au cabinet



STARCK Émilie
YILDIRIM Filiz

50 rue principale
57430 WILLERWALD

07.81.42.34.52

ELECTRO MULLER E.I.R.L.



Electricité générale Alarme,
Dépannage - VMC
Chauffage électrique.

6 imp. Edmond Weisse
57430 Sarralbe

eMail:electromuller@orange.fr

Portable: 06.29.54.79.93

LOHSTAETTER DIENER

DEPUIS 1966

57430 SARRALBE

CHAUFFAGE TOUS SYSTEMES

INSTALLATION SANITAIRE, TUBAGE, DEPANNAGE

Tél. 03 87 97 92 32 - 03 87 97 84 40
Fax 03 87 97 05 12

LENJOINT TOITURE



ZINGUERIE COUVERTURE CHARPENTE

12, rue des Champs
57430 WILLERWALD
Tél. 06 36 29 02 61

ETS WERQUET



- Chauffage
- Fuel - Gaz - Pellet - Climatisation
- Agencement et Réalisation de Salle de Bains Clé en Main
- Installations Sanitaires

Werquet Patrick : 03.87.97.03.93 / 06.76.29.44.06
16 rue du Moulin - 57430 SARRALBE

Werquet Sébastien : 06.36.96.47.40
10 rue Principale - 57430 HAZEMBOURG

ets.werquet@orange.fr

Cadeaux
Torréfaction de Café
Panier Garni
Thé - Tisane - Chocolat



Isabelle

7, rue Clémenceau
57430 SARRALBE
03 87 97 92 81



BERG
Artisan Boulanger Pâtisseries

Pains - Gâteaux - Pâtisseries - Brioches - Sandwichs - Traiteur - Réception

Siège social : 20, rue St Michel - 57910 NEUFGRANGE
Tél. 03 87 98 07 33 - Fax 03 87 95 57 17

WOUSVILLER au Rond-Point Tél. 03 87 28 10 09	WILLERWALD 68, rue Principale Tél. 03 87 97 81 30	SARRUEGUMINES 6 pl. Chanoine Kirch Tél. 03 87 09 21 88
--	---	--



TAXI PFEIFFER Jacky SASU
07 77 97 42 63

TAXI - Transports de malades assis
Hospitalisation-Consultation-
Radiothérapie

Taxi à Sarreguemines
57430 WILLERWALD



**Réparation
Automobile
Libre
Service**

Schaeffer Laurent
22a, Rue du Coin
57430 Willerwald
Tél : 06 28 13 27 78
03 87 97 90 20

Réparation toutes marques

**PARTENAIRE
DES ASSOCIATIONS**

Crédit Mutuel

Pays d'Albe et du Ham

Au Jardin
de Gaëlle
Horticulture Pernet

Producteur - Artisan Fleuriste
depuis plus de 100 ans

11, rue Maire Charles Wilhelm
57430 SARRALBE
03 87 97 81 37

CHARCUTERIE ARTISANALE & AUTRES PRODUITS LOCAUX

NATURE & FRAIS!

De la Fourche
à la Fourchette

Travaillant et installant
à l'ancienne

DISTRIBUTEUR
7J/7 & 24H/24

www.de-la-fourche-a-la-fourchette.fr

80a, route de Sarre-Union - 57260 Keskastel
06 84 76 25 58 • 06 74 58 90 16

servidis

Jennifer RUEFF
ADV
jennifer.rueff@servidis.fr
LD : 03 87 85 95 27

regaq
SOIF DE VIVRE

ZI - Carrefour de l'Europe - 57600 FORBACH
T. 03 87 85 95 77 - F. 03 87 88 44 16



Super U Sarralbe

N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie si vous venez de créer ou de reprendre une activité économique ou sociale à Willerwald. Vous pouvez nous contacter à cette adresse : contact@mairie-willerwald.fr

